

Services sur Internet et par téléphone :

- ¥ Remplir votre demande de prestations d'assurance-emploi;
- ¥ Recevoir vos prestations;
- ¥ Obtenir de l'information sur l'état de votre demande.

www.canada.gc.ca

1 800 808-6352

*simple
rapide
pratique
sécuritaire*

Assurance-emploi (a.-e.) Processus en trois étapes

Nos services sur Internet et par téléphone peuvent vous guider dans les trois étapes du processus de l'assurance-emploi. Suivez ces étapes, prenez le temps et fournissez des renseignements complets et exacts en vue de vous assurer que votre demande sera traitée le plus rapidement possible.

Si vous pouvez recevoir des prestations d'a.-e., votre premier paiement devrait être effectué dans les 28 jours de la date de réception de votre demande. Si vous ne pouvez en recevoir, nous vous en donnerons les raisons par la poste ou par téléphone. Si vous n'êtes pas d'accord avec les raisons, vous avez le droit d'en appeler de la décision rendue.

Tous nos services électroniques :

- **PROTÈGENT** vos renseignements personnels;
- offrent des **INSTRUCTIONS** détaillées ainsi que des options **D'AIDE**;
- **CONFIRMENT** vos transactions.

Conformément à la Loi sur l'assurance-emploi, toute fausse déclaration en connaissance de cause ou toute déclaration mensongère constitue une infraction.

ÉTAPE 1 Remplir votre demande de prestations d'a.-e.

Vous aurez besoin :

- de votre numéro d'assurance sociale;
- de votre ou de vos relevés d'emploi (RE) de la dernière année, ou, si vous ne pouvez les obtenir, d'une preuve d'emploi (p. ex. talons de chèque de paye, T-4);
- du numéro d'identification de votre banque et de votre numéro de compte pour le dépôt direct;
- de votre salaire avant déductions, incluant les pourboires et les commissions, de votre dernière semaine de travail (du dimanche au samedi);
- des sommes reçues ou à recevoir (p. ex. paye de vacances, indemnité de départ, pension);
- des dates au cours des 52 dernières semaines (du dimanche au samedi) où :
 - vous avez reçu un salaire qui était inférieur à 225 \$ avant déductions;
 - vous n'avez pas travaillé (et pourquoi), ni reçu aucune rémunération.

Vous pouvez présenter votre demande de prestations sur Internet :

- de tout endroit où vous avez un accès Internet à www.canada.gc.ca. Cliquez sur « Formulaires et services en direct » et sur l'icône « Les services de l'assurance-emploi (a.-e.) en direct ».

OU

- À votre Centre de ressources humaines du Canada, pendant les heures d'ouverture.

Dans les deux cas :

- vous aurez besoin d'environ 45 minutes pour remplir la demande;
- vous recevrez un numéro de confirmation prouvant que nous avons reçu votre demande.
Inscrivez votre numéro de confirmation ici pour référence future :

ÉTAPE 2 Recevoir vos prestations

Pour recevoir vos paiements d'a.-e., vous devez remplir et soumettre des déclarations couvrant habituellement deux semaines civiles, du dimanche au samedi. Ces déclarations contiennent des questions sur votre disponibilité à travailler, l'argent reçu et les heures de travail.

Peu de temps après que vous aurez rempli votre demande de prestations d'a.-e., nous vous posterons un relevé de vos prestations d'a.-e., indiquant la date ou vous pourrez compléter votre première déclaration, et votre **code d'accès**.

Il y a deux façons de remplir et soumettre votre déclaration. Vous aurez besoin de votre **numéro d'assurance sociale (NAS)** et de votre **code d'accès**.

1. Service de déclaration par Internet, à www.canada.gc.ca

- Permet de répondre aux questions à votre rythme;
- Permet de lire et de vérifier vos réponses avant de soumettre votre déclaration.

2. Service automatisé de déclaration par téléphone.

Appelez au **1 800 431-5595** à partir d'un téléphone ayant le service Touch-Tone^{MC}.

Appuyez sur :

- 1 pour une démonstration;
- 2 pour remplir vos déclarations.

Dépôt direct

- Votre paiement devrait être versé dans votre compte de banque deux jours ouvrables après que vous aurez soumis votre déclaration;
- Pour vous inscrire au dépôt direct, composez le **1 800 808-6352** et appuyez sur 0 pour parler à un agent.

Astuce : Utilisez notre **calendrier de déclarations** pour compiler vos rémunérations et vos heures de travail.

ÉTAPE 3 Obtenir de l'information sur l'état de votre demande

Le Service d'information téléphonique automatisé est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

1 800 808-6352

Appuyez sur 1 (Utilisez votre NAS et code d'accès)	Information sur votre demande telle que : <ul style="list-style-type: none"> • Décisions prises; • Taux de prestations; • Détails des paiements et des déductions; • Semaines payables restantes.
Appuyez sur 2	Information générale sur l'assurance-emploi.
Appuyez sur 3	Information sur le numéro d'assurance sociale.
Appuyez sur 4	<ul style="list-style-type: none"> • Adresses des bureaux; • Adresses Internet.

Toutes les informations accessibles aux options 2, 3 et 4 le sont également dans le site Internet :

www.canada.gc.ca

**Demande de prestations d'assurance-emploi
Service de déclaration par Internet
www.canada.gc.ca**

Allez à « Formulaires et services en direct » et cliquez sur l'icône « Les services de l'assurance-emploi (a.-e.) en direct ».

Service automatisé de déclaration par téléphone
1 800 431-5595

Service d'information téléphonique automatisé
1 800 808-6352